

Le 22 janvier 2021

PAR COURRIEL/SDÉ

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal, QC, H4Z 1A2

**DOSSIER : R-4041-2018 : HQD – Demande relative au programme GDP
Affaires – Phase 2**

**OBJET : Enjeux qui seront examinés par le RNCREQ durant la Phase 2;
Budget de participation**

Chère consœur,

Dans sa décision [D-2020-147](#)¹, la Régie demandait aux intervenants de préciser les enjeux qu'ils souhaitaient examiner dans le cadre de la Phase 2 du dossier, de même que de déposer leur budget de participation.

Conséquemment, le RNCREQ réitère par les présentes son intention de participer à cette Phase 2 du dossier et informe la Régie que son intervention s'articulera principalement autour des enjeux suivants :

1. L'encadrement approprié de l'utilisation de moyens thermiques, dont notamment les groupes électrogènes, dans le cadre de l'option tarifaire de gestion de la demande de puissance du Distributeur (l'« Option »)²;
2. La redéfinition du rôle des agrégateurs³ et ses conséquences sur ces ceux-ci et leurs clients, ainsi que la révision du seuil minimal de réduction de puissance pour être admissible à l'Option⁴;
3. Le calcul des coûts évités en énergie associés aux heures d'interruption ainsi que leur

¹ Paragraphe 40.

² Voir la Section 3.4.3 de B-0085.

³ Voir la section 3.4.1 de B-0085.

⁴ Voir la section 3.4.2 de B-0085.

utilisation dans l'analyse économique de l'Option;

4. Les appuis financiers de l'Option, ainsi que sur l'opportunité de mettre en place un programme commercial ou une intervention en efficacité énergétique afin d'inciter l'installation d'équipements nécessaires à la GDP⁵.

Le RNCREQ entend examiner chacun de ces enjeux dans une perspective de développement durable. À cet égard, le RNCREQ considère essentiel d'éviter de créer un incitatif pour l'utilisation des énergies fossiles en substitution à l'énergie renouvelable autrement fournie par le Distributeur. Dans sa preuve, le RNCREQ proposera des modifications à la structure de l'Option afin d'éviter un tel effet, tout en permettant l'inclusion de ces équipements dans le bilan de puissance du Distributeur.

Conséquemment, le RNCREQ entend participer activement à la Phase 2 du dossier. Il fera valoir sa position par une preuve écrite et orale, et participera aux demandes de renseignements et contre-interrogatoires. Le RNCREQ joint avec la présente son Budget de participation. La Régie constatera l'ajout de la ligne « Travail préliminaire (mars-avril 2021) » à l'onglet Répartition du budget. Cette ligne tient compte du travail réalisé suivant la fin de la phase 1 du dossier, mais préalablement à la décision procédurale D-2020-147. Le Régie constatera également que Me Jocelyn Ouellette s'est joint à l'équipe du RNCREQ. Un avis de comparution de Me Ouellette au dossier sera déposé sous peu.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos plus cordiales salutations.



Prunelle Thibault-Bédard

PTD/jo

p.j. Budget de participation du RNCREQ

⁵ Voir le paragraphe 268 de D-2019-164 (A-0047).